

INFO MAIRIE

BULLETIN MUNICIPAL APÉRIODIQUE
QUINCIEUX



Pascal David Maire

Chères Quincerotes et chers Quincerots,

La fin de l'année scolaire pour nos petits Quincerots approche doucement mais sûrement. Elle s'accompagne des traditionnelles festivités auxquelles la population est chaleureusement invitée.

Nous espérons vous rencontrer nombreux lors de l'inauguration du restaurant scolaire le samedi 9 juillet.

Il ne faut pas oublier toutes les manifestations culturelles et associatives qui vont rythmer les semaines à venir. Comme « l'apéro musical » de la médiathèque l'ESQALE le samedi 2 juillet et bien d'autres journées, soirées, ou repas festifs ! Ces manifestations sont essentielles car elles participent au dynamisme de notre commune et font de Quincieux un village où le vivre-ensemble prend tout son sens.

Cette période constitue le prélude aux vacances d'été. Chaque habitant va pouvoir profiter du temps ensoleillé et de jours de repos bien mérités après des mois difficiles liés au contexte sanitaire. Continuez à prêter la plus grande attention, la pandémie reste toujours présente.

Le budget pour l'exercice budgétaire 2022 a été discuté lors du conseil municipal du mardi 12 avril dernier. Au-delà des dépenses imposées par la réglementation, de celles liées à l'évolution des normes et du phénomène économique de l'inflation, de celles concernant l'entretien de notre patrimoine communal et des engagements déjà contractés, l'adoption du budget exprime la stratégie de notre équipe et reflète les orientations politiques auxquelles nous sommes attachés.

Nous avons en effet posé les bases des projets de l'année en cours. Nous avons également pris et confirmé des engagements pour l'avenir, celui de notre ville et de ses habitants dans le cadre d'une véritable prospective pluriannuelle.

Ainsi, nous avons voulu montrer notre détermination à soutenir l'activité associative et culturelle par une augmentation des subventions à plusieurs associations. Mais aussi en soutenant le comité des fêtes pour son festival « Saôn'Automne » tout en maintenant notre engagement à réduire le montant de la subvention qui leur est attribuée.

Enfin, nous avons montré notre ambition de moderniser notre cadre

de vie et ainsi avoir le regard toujours tourné vers l'avenir. Cela reste un exercice difficile que de faire coïncider les équilibres financiers et de satisfaire le plus grand nombre mais nous avons su faire preuve de beaucoup de pragmatisme.

Dans un registre différent, le processus démocratique a été très intense ce printemps avec deux élections importantes. Deux nouveaux quinquennats, Présidentiel et Législatif, débutent avec sans doute leurs lots de nouvelles orientations politiques.

J'ose espérer que les mesures en faveur des communes ne passeront pas aux oubliettes car sans un espoir de ressources, les élus auront de la difficulté à mener leurs projets...

Avant de conclure cet édit, j'ai une pensée pour une de nos anciennes employées municipales qui nous a quittés brutalement. Marinette Lorchel, qu'un grand nombre de parents et d'enfants ont connu à l'école maternelle entre 1977 et 1999, était aussi bénévole à la bibliothèque, administratrice du Centre Communal d'Action Sociale de 1977 à 2020, membre du comité de jumelage de 2008 à 2019, présente et active dans beaucoup d'autres associations. Elle avait encore tant à donner que nous avons du mal à panser son absence. Nous renouvelons nos vœux de courage à toute sa famille.

Toute l'équipe municipale vous souhaite une très bonne lecture et un bel été de convivialité et de partage, en espérant vous retrouver très vite lors de nos manifestations.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Vincent Gonnet 1^{er} Adjoint

Délégué aux finances locales, ressources humaines, au développement économique et aux emplois

Budget communal 2022

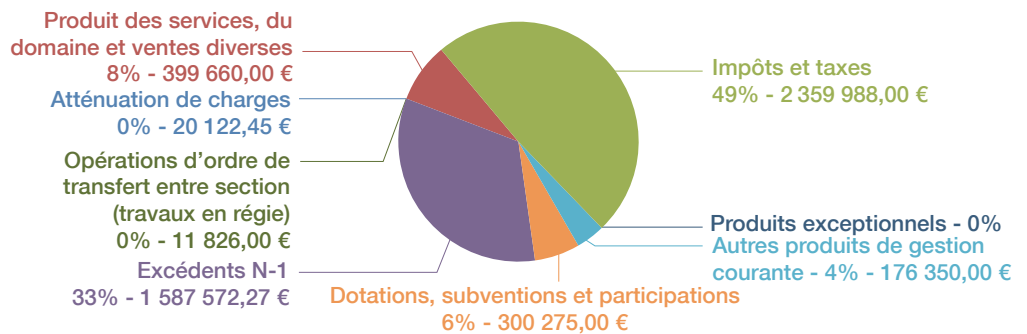
Comme l'an dernier, nous avons souhaité vous présenter les grandes lignes du budget de notre commune. Vous trouverez donc ci-dessous une représentation synthétique de nos dépenses et de nos recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ce budget reste conforme aux orientations définies en début de mandat :

- Limiter la hausse de la fiscalité pour les habitants
- Limiter la hausse des tarifs des différents services communaux
- Reconstituer l'épargne de manière à financer les prochains investissements.

Ce budget ne peut évidemment pas être détaillé dans cet article et nous vous rappelons que ce dernier est consultable dans son intégralité sur le site internet de la commune (rubrique ma commune/finances).

Fonctionnement recettes : 4 855 793,72 € (Budget 2021 : 4 320 626,09 €)



Excédent N-1: compte tenu de la relance des projets en 2022, le résultat cumulé 2021 (1 587 572,27 €) reste affecté en section de fonctionnement.

Produits des services, du domaine et des ventes diverses : ce chapitre est en augmentation par rapport au réalisé 2021 car la commune ne prévoit pas une nouvelle fermeture des services de l'Enfance Jeunesse.

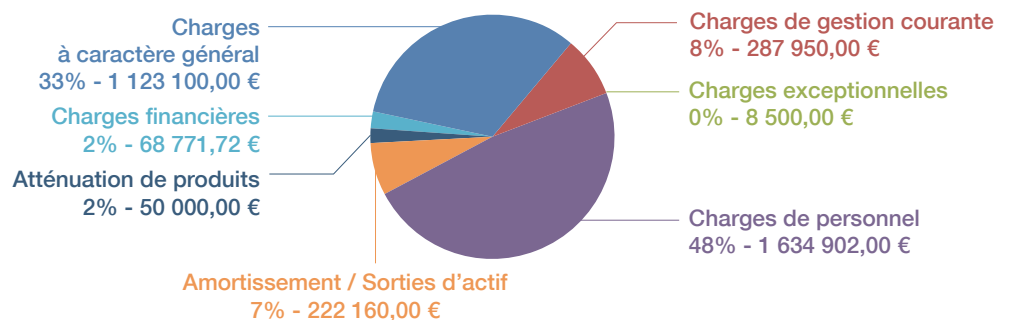
Impôts et taxes : aucune revalorisation de la part communale sur les taux des impositions locales n'est prévue pour 2022. Compte tenu de l'augmentation

des mutations immobilières en 2021, les produits issus du fonds « Droits de mutation à titre onéreux » ont été provisionnés à hauteur de 300 000 €.

Dotations, subventions et participations : le provisionnel de ce chapitre est en légère diminution compte tenu de l'incertitude de versements Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'ouverture d'un Relais Petite Enfance (RPE) sur 2022.

Autres produits de gestion courante : ce chapitre est en augmentation car les dégrèvements de loyers devraient être moindres qu'en 2021.

Fonctionnement dépenses réelles : 3 289 123,72 € (budget 2021 : 3 018 819,09 €) En augmentation de 8%



Charges à caractère général : les dépenses d'énergie sont globalement en

augmentation par rapport à 2021 compte tenu du contexte international actuel. Il est

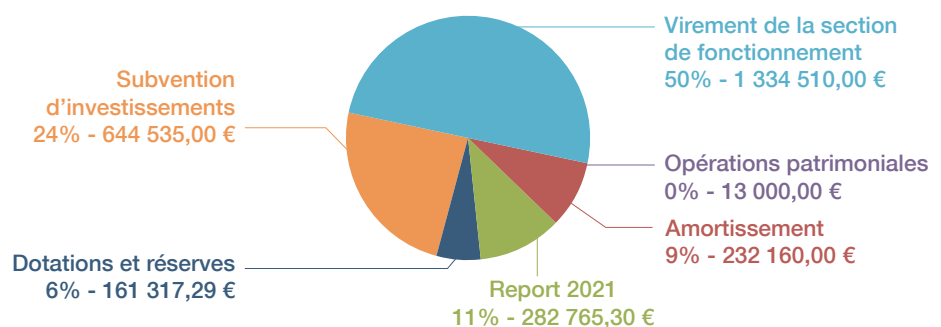
prévu de lancer un programme important de maintenance des bâtiments et de mise en accessibilité de ceux-ci après plusieurs années d'investissement.
D'une manière générale, les autres dépenses de ce chapitre sont constantes.
Charges de personnel : les crédits ouverts prennent en considération le dégel du point d'indice de la fonction publique.

L'augmentation est de 3,9 % par rapport au réalisé 2021.

Virement à la section d'investissement : la prévision est significativement supérieure à celle de 2021.

Charges financières : la plupart des prêts de la commune étant à amortissement progressif, la charge des intérêts diminue au fur et à mesure de l'ancienneté.

Investissement recettes 2 668 587,59 € (budget 2021 : 2 454 957 €)



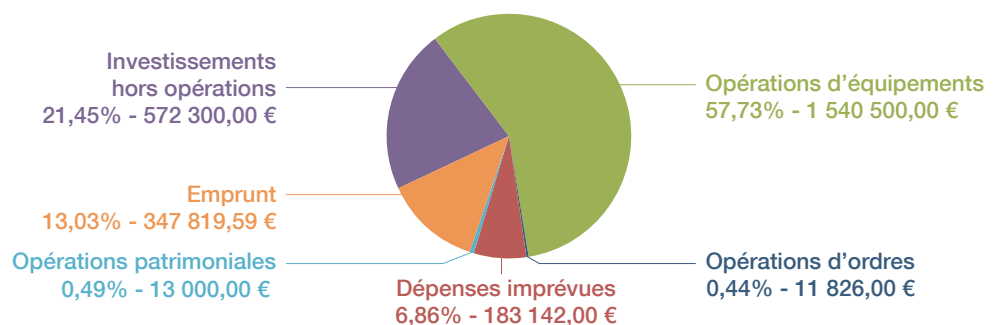
Virement de la section de fonctionnement : il s'agit de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2022, soit 1 334 510 €.

- Taxe d'aménagement constante
- Fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) 154 317,29 € (en baisse)

Dotations/fonds divers : le prévisionnel FCTVA a été minoré de façon prudentielle par rapport à la prévision contenue dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du 1er mars 2022.

Subventions d'investissement : celles-ci sont importantes et représentent un budget de 644 535 € (voir dépenses d'investissement ci-dessous).

Investissements dépenses 2 668 587,59 € (budget 2021 : 2 454 957 €)



Opérations d'investissements 2022 :

Une partie de ces dernières sont liées aux subventions d'investissements décrites au chapitre 13 de la section recettes d'investissements :

- Réhabilitation de La Chapelle (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) (DSIL)
- Réfection de la chaufferie de l'EMP (DSIL)
- Mise en accessibilité ERP communaux (DSIL)
- Mise en sécurité bas-relief Piéta église

Saint Laurent (DRAC)

- Extension parc vidéoprotection (Région, FIPD)
- Restaurant scolaire (Ademe, Région)

Les budgets importants sont provisionnés pour les futures opérations structurantes :

- Aménagement de la rue des Flandres
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- Travaux préparatoires parcelle logement gardien.

Projet santé : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Dans l'Info Mairie de juin 2021, nous vous avons informé des conclusions de l'étude préliminaire d'implantation que nous avons conduite afin de doter la commune d'une structure de soins primaires (SSP) attractive construite autour d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

Comme nous l'avons signalé, les enjeux sont multiples : besoins des patients, vocation des professionnels, innovation, particularité du territoire et attractivité future de notre commune.

Les prochaines étapes du projet avaient été arrêtées :

- Choix de l'emplacement
- Programmation et recrutement
- Labellisation MSP
- Assistance à l'ouverture.

Choix de l'emplacement

Plusieurs emplacements ont été étudiés en regard des objectifs. Finalement, nous avons évalué la capacité constructible de la parcelle située à l'angle de la rue des Flandres et du chemin Saint Laurent. Cette parcelle AB 159 de 950 m², propriété de la commune, a fait l'objet d'une étude approfondie de la part d'un conseil architectural et urbanistique de la Métropole de Lyon et répond aux objectifs de surface nécessaire à court et moyen terme de la MSP.

La construction comportera trois niveaux : dans un premier temps, deux niveaux seront occupés par la MSP. Le troisième niveau sera acquis par la commune de manière à répondre à différents besoins de la collectivité et, plus tard, permettre l'extension de la MSP.

Programmation et recrutement

Le portage financier de l'opération ne rentre pas dans le budget communal, nous devons donc faire appel à un acteur privé et nous assurer de la cohérence des coûts afin de garantir l'attractivité pour les professionnels de santé.

Toutes ces contraintes doivent être intégrées et nous avons validé la faisabilité juridique du projet : nous nous orientons vers une cession du foncier avec charges accompagnée d'une acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) par la commune d'une partie de l'ouvrage. Nous rentrons dans le processus de programmation de l'opération avec la sélection de partenaires financiers et/ou immobiliers.

Labellisation MSP

Simultanément aux opérations de validation urbanistique et juridique, nous avons sélectionné une entreprise spécialisée de manière à accompagner la commune dans la détermination d'un cahier des besoins en lien avec les praticiens de la commune : l'élaboration du projet santé.

Les praticiens de la commune sont sollicités de manière à participer à la conception de la cette future Maison de Santé dont ils seront les principaux animateurs, conformément aux axes prioritaires définis par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cette étape est déterminante afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement et des subventions départementales, régionales et européennes.

Ce bref article vous permet de mesurer que la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle demande de nombreuses compétences, toutes indispensables à sa réussite.

L'équipe projet « santé » se tient à votre disposition et vous assure de sa volonté à mobiliser tous les moyens nécessaires afin de doter QUINCIEUX d'une solution « SANTE » pérenne pour tous ses habitants.

Groupe de travail Marché

Article rédigé par Elodie Patin, conseillère municipale

Lors des dernières élections, la majorité « Quincieux Ma Commune » avait émis le souhait de relancer un marché au cœur du village. En s'appuyant sur le questionnaire réalisé auprès des habitants en 2019, un groupe de travail composé d'élus, de commerçants, d'agriculteurs et d'habitants travaille sur le projet.

Nous recherchons activement des producteurs locaux de fruits et légumes pour recréer une dynamique et ainsi attirer d'autres prestataires comme un boucher, un fromager...

En prenant en compte tous les paramètres de sécurité, encadrement, stationnement, circulation, vie économique et habitudes, les réflexions sont en cours quant à l'emplacement et au jour choisis pour implanter cet élément incontournable de la vie de village comme nous l'aimons.

Nous espérons vivement pouvoir vous donner plus de précisions dans l'Info Gazette du mois d'août.

Contact : elodie.patin@quincieux.fr



Monique Aubert
2^{ème} Adjointe
Déléguée au
développement
solidaire, à la
jeunesse et aux
séniors

Centre Multi-Accueil Matin Câlin



Bienvenue à Madame Geoffroy Stéphanie, nouvelle directrice de la crèche Matin Câlin.

Éducatrice de jeunes enfants avec 20 ans d'expérience en crèches, essentiellement sur la Métropole de Lyon, elle a pris ses fonctions le 5 mai 2021.

Elle organise avec les membres de son équipe diverses activités telles que le carnaval, la chasse aux œufs ou des ateliers créatifs. Ils font également appel à des intervenants extérieurs pour de l'éveil musical.

La crèche Matin Câlin a une capacité d'accueil de 12 enfants et est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

[www.quincieux.fr/Petite Enfance/Matin Câlin](http://www.quincieux.fr/Petite%20Enfance/Matin%20Câlin)

Centre de loisirs « Acti'Jeunes » de Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Depuis les vacances de Noël, certains parents d'enfants de 3 à 6 ans se seraient vu refuser la possibilité d'inscrire leurs enfants en raison d'un manque de places.

Notre commune a un partenariat avec la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Nous gérons ce dossier et avons transmis un courrier et un questionnaire à toutes les familles de l'école maternelle. Si votre enfant n'est pas scolarisé à Quincieux, veuillez vous rapprocher du service EJE aje@quincieux.fr

Des rencontres sont en cours avec la mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Les parents seront informés de la suite donnée à ce dossier.

Périscolaire

Chaque mercredi, l'accueil de loisirs s'occupe en moyenne de 60 enfants. L'équipe d'animation s'est une nouvelle fois adaptée aux contraintes sanitaires pour accueillir les enfants et proposer de nouveaux thèmes d'activités.

Les enfants de maternelle ont pu découvrir les étapes de l'histoire : les dinosaures, l'Antique, le Moyen Âge, les temps modernes et les inventions qui ont marquées notre évolution.

Les enfants de l'élémentaire ont quant à eux réalisé leurs propres olympiades, leurs propres Bandes Dessinées, créé leurs propres jeux de société et découvert le Land'Art.

A travers les épisodes d'épidémie, des sorties ont pu être réalisées : une sortie au bowling de Chazay, une sortie à la patinoire Charlemagne pour le groupe de 6-11 ans, une sortie à la découverte du petit train et lac d'Anse. Une sortie de fin d'année aura lieu au parc de Courzieu.



Découverte du petit train et du lac d'Anse

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire accueille chaque jour en moyenne 280 enfants. Les équipes de cuisine et d'animation se sont adaptées aux protocoles sanitaires tout au long de l'année. Cette fin d'année scolaire, l'organisation du self prend petit à petit sa place : service des entrées et préparation des plateaux par les enfants eux-mêmes.

L'animation a pris également sa place pendant le temps méridien : des ateliers sur le harcèlement scolaire ont eu lieu pour les classes de CE2, CM1 et CM2. Des repas à thèmes ont également eu lieu : repas d'Halloween, repas de Noël, repas du Nouvel An chinois, repas américain et italien. Les équipes se sont investies dans la proposition de menus en adéquation avec les thèmes, à la réalisation de décorations avec les enfants ainsi que de danses réalisées par chaque école. Des moments de festivités qui ont été appréciés par les petits et les grands !

Service Enfance Jeunesse Education (EJE)

A compter de la rentrée scolaire 2022-2023, les inscriptions seront totalement dématérialisées grâce au portail famille Inoé. Les familles y retrouveront tous les documents administratifs ainsi que les menus de cantine et les programmes d'activités.

Infos sur www.quincieux.fr/vie-quotidienne/portail-famille.

Noël en mai... Fête encore plus gaie !

Les Pères Noël étaient rangés dans les cartons, les géraniums colorés avaient remplacé les papillotes et les robes fleuries, les manteaux !

Le 14 mai dernier, 109 convives ont pu enfin profiter du « repas des aînés » organisé par le C.C.A.S. Traditionnellement célébré en décembre et reporté en raison de la pandémie, la joie de se retrouver après de longs mois d'isolement se lisait sur tous les visages. Accueilli par un petit mot de Monsieur le Maire, chacun s'est régalé du repas servi par le traiteur Damien Berthet de Villefranche et puis place à la fête !

En chansons, au son de l'accordéon et de la trompette, Tac Anim a fait virevolter les convives. Valses, tangos, un peu de disco et de madison ont permis à tous d'oublier les tracas du quotidien.

Chaque invité est reparti avec la joie de cette belle journée partagée et un petit géranium souvenir.

Vivement le prochain, le 3 décembre !

Nous avons une pensée pour Marinette Lorchel, membre très active du C.C.A.S. pendant de nombreuses années et qui nous a quittés cette année.

Plan canicule

Des mesures de prévention sont à appliquer en cas de très fortes chaleurs. Afin d'aider les personnes vulnérables, un registre confidentiel est ouvert en mairie.

Qui est concerné par ce recensement ?

- Toute personne adulte handicapée isolée

- Toute personne âgée de 65 ans et plus, isolée ou présentant des difficultés d'ordre sensoriel, des difficultés à se déplacer seule à l'intérieur ou à l'extérieur de son logement, ou relevant de l'intervention d'un service de soins infirmiers.

- Toute personne à risque de votre entourage avec son accord écrit.

Inscription auprès de la Mairie
04 78 91 10 11
ccas@quincieux.fr
www.quincieux.fr > rubrique CCAS

À partir du déclenchement d'une alerte canicule, des appels téléphoniques ainsi qu'une attention particulière seront assurés par les services communaux auprès de ces personnes.

Si besoin, les numéros d'urgence à contacter sont les suivants :

- le 15 (Samu)
- le 18 (Pompiers)
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Notre « plus que centenaire » Madame Anna Charvet

Le 15 janvier dernier, M. le Maire Pascal David, Madame Monique Aubert, 2ème adjointe, déléguée au développement solidaire, à la jeunesse et aux séniors ont rendu visite à Madame Anna Charvet pour lui souhaiter ses 104 ans. Elle était également entourée de ses deux filles Gisèle et Dominique.





Hervé Rippe
3^{ème} Adjoint
Délégué à la vie
associative et
culturelle

Les cérémonies

Cette année, **le 8 mai** fut une très belle cérémonie grâce aux écoles, à l'Ensemble Musical de Quincieux, au Conseil Municipal des Enfants.

La présence de l'ensemble musical et des pompiers est une chance pour notre commune.

Merci aux Anciens Combattants et à Monsieur André Lorchel pour son discours plein d'émotion et Monsieur Pascal David pour un discours républicain.



Sur le site de la commune, nous faisons apparaître l'appel du 18 juin 1940, « L'appel du 18 juin 1940, acte fondateur de la Résistance ».



Cette année, **le feu d'artifice du 14 juillet** doit avoir lieu avec une belle soirée grâce à notre partenariat avec l'Amicale des pompiers que je remercie pour leurs idées et leur créativité.

Un premier bilan des activités culturelles et des associations pour cette année

Nous retrouvons avec un grand plaisir des activités, des ventes que nos associations produisent pour faire vivre notre village.

Les conscrits ont été une très belle réussite et surtout quel plaisir de les revoir sur la commune.

Convergence Vélo 2022

Je remercie la section vélo de la MJC pour son action, sa présence et son encadrement pour cette journée. Dimanche 22 mai, plus de 1 500 cyclistes sont partis des quatre coins de la Métropole pour se retrouver dans le centre de Lyon et défilier ensemble.

Les événements à venir

Le Forum des Associations aura lieu le 3 septembre dans la salle de l'Espace Maurice Plaisantin.

Je vous donne rendez-vous pour le **festival Saôn'Automne** les 16 et 17 septembre prochains. Je laisse le soin au comité des fêtes de communiquer sur cet événement qui a une grande importance pour la Municipalité.



Le festival intercommunal « Saône en scène » qui a été initié en 2019 par 12 communes du Val de Saône débutera à Quincieux. Et c'est avec joie que nous accueillons une nouvelle ville dans le festival, la ville de Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Vous trouverez ci-après l'ensemble des dates qui ont été retenues.

- Quincieux : le 4 novembre
- Collonges : le 5 novembre
- Fontaines-sur-Saône : le 6 novembre
- Neuville-sur-Saône : le 11 novembre
- Curis-au-Mont-d'Or : le 12 novembre
- Rochetaillée : le 13 novembre
- Couzon : le 18 novembre
- Saint-Romain : le 19 novembre
- Saint-Germain : le 20 novembre
- Montanay : le 25 novembre
- Albigny : le 26 novembre
- Fontaines Saint-Martin : le 27 novembre

L'ensemble des membres de la commission est disponible et à votre écoute. Notre souhait, vous apporter notre aide et notre écoute. Nous restons à vos côtés.

Les membres de la commission :

Monique Aubert
Patrick Audemard
Pascal David
Ludovic Gallezot
Anne-Marie Geist
Nicolas Jalenques
Marie Leture
Raymond Lopez
Odile Mirguet-David
Jacques Mongoin
Hervé Rippe
Christian Sollier



MÉDIATHÈQUE
DE QUINCIEUX

**Médiathèque
ESQALE**

Fermeture d'été

Du 30 juillet au 20 août inclus. Réouverture le mercredi 24 août

Horaires d'ouverture pendant l'été

Du 12 juillet au 27 août inclus
Mercredi 10h-12h et 14h-18h
Vendredi : 10h-12h et 15h30-18h
Samedi : 10h-12h

Envie soudaine... de livre ou de film ?

Consultez le catalogue de la médiathèque et réservez en direct sur l'application BibEnPoche, disponible sur smartphone et tablette. À télécharger sur Google Play ou sur l'App Store.
Toutes nos infos et le catalogue en ligne sur notre site internet.



Nos rendez-vous


Apéro musical
Samedi 2 juillet - 12h
Animé par le groupe Quinta Feira

Spectacle « La caravane bien lunée »
Mercredi 6 juillet
9h30, 10h30, 11h30 et 12h30
Conté par Cathy Dupuis

ESQALE est sur les réseaux

Retrouvez l'actualité et les clips d'œil de votre médiathèque sur

 [esqalemediatheque](https://www.facebook.com/esqalemediatheque)
 [esqale_mediatheque_quincieux](https://www.instagram.com/esqale_mediatheque_quincieux)

Découvrez également « Les contes à la maison » sur la chaîne Youtube
 Médiathèque ESQALE Quincieux

Contactez l'équipe

8 chemin de Saint Laurent
04 78 91 16 25
mediatheque@quincieux.fr
<https://bibliotheque.quincieux.fr>



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Michèle Mureau
4^{ème} Adjointe
Déléguée au
patrimoine bâti, aux
équipements sportifs
et de loisirs et au
cimetière communal

Programmation des travaux de nos bâtiments

Au-delà des besoins en ressources humaines, l'exercice des compétences des collectivités territoriales nécessite des moyens immobiliers et des locaux qui doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et de propreté pour accueillir le public et les agents.

En ce qui concerne les bâtiments, notre commune prévoit chaque année un budget pour la maintenance et la programmation des travaux basé sur plusieurs critères :

- Réglementaires
- Durée de vie des équipements
- Fonctionnement
- Demandes des usagers

1. Critères réglementaires

Les critères réglementaires concernent généralement les Établissements Recevant du Public, communément appelés ERP. Il s'agit, par exemple, dans notre commune, de la mairie, des écoles, de la salle polyvalente (EMP), de la MJC, où les normes de sécurité incendie sont contraignantes et doivent être strictement respectées. Des visites de la commission de sécurité sont programmées périodiquement sur ces bâtiments dans un délai de trois à cinq ans. Dans le cas d'un avis défavorable suivi de non levée des réserves sur certains équipements (ex. alarme incendie) entraînerait la fermeture du bâtiment. C'est pourquoi, les travaux relatifs aux levées des réserves seraient prioritaires.

Il en est de même pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux qui accueillent du public. Un diagnostic a été réalisé dans chaque bâtiment par un organisme agréé qui a rédigé un rapport avec toutes les préconisations nécessaires pour se conformer à la réglementation. La collectivité s'engage à réaliser les travaux suivant une échéance précise, c'est « l'Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP) instauré par l'ordonnance n° 2014-1090.

2. Durée de vie des équipements

Nous devons également être attentifs à la durée de vie de nos équipements.

C'est ainsi, par exemple, qu'une étude a été faite pour orienter le choix d'une nouvelle chaudière afin de remplacer celle de l'Espace Maurice Plaisantin (EMP). Cette étude tient compte des réglementations en vigueur, mais aussi de la volonté de la municipalité de se conformer rapidement aux différentes préconisations de réduction de la consommation énergétique des bâtiments.

3. Fonctionnement

La Tour Eiffel construite pour l'exposition universelle organisée à Paris en 1889 a perduré, parce que bien entretenue. Elle est repeinte en moyenne tous les sept ans pour assurer sa pérennité. C'est ainsi, également, que nous devons maintenir nos bâtiments. C'est pourquoi, notre équipe technique programme, annuellement, le rafraîchissement de nos locaux selon un ordre de priorité. Il en est de même pour les petits et moyens équipements tels que la plomberie ou l'électricité.

Un programme prévisionnel pluriannuel est établi. Il est réalisé selon les disponibilités matérielles et humaines.

4. Demandes des usagers

La municipalité fait son possible pour prendre en compte les demandes justifiées des usagers.

Financement

Les bâtiments municipaux ne sont pas de la compétence de la Métropole de Lyon mais celles de la commune. Certains travaux peuvent juste être éligibles à certaines subventions.

Diverses institutions accompagnent financièrement les collectivités pour réaliser certains travaux obligatoires.

Malgré des subventions, il subsiste toujours un reste à charge pour la commune. C'est pourquoi, nous devons parfois faire des choix et prioriser en privilégiant la sécurité des usagers et des biens au détriment de l'esthétique ou du confort.

Cimetière

Nous vous rappelons que les concessionnaires doivent entretenir leurs emplacements.

Les buissons, arbustes... doivent être coupés et ne pas empiéter sur les allées du cimetière afin de laisser un accès dégagé.

Projet de Centrale Photovoltaïque du Val de Saône

Les élus référents du Val de Saône continuent toujours à se réunir une fois par mois pour avancer sur ce projet.

Nous sommes toutefois sollicités par des habitants, toutes communes confondues, sur l'autoconsommation.

C'est pourquoi une réunion publique a été organisée le mardi 7 juin dernier pour essayer de répondre aux différentes questions qui nous ont été posées, notamment sur les installations de particuliers, d'où le thème de la rencontre : « Investir dans l'énergie solaire : pourquoi pas nous ? »

Les intervenants ont expliqué comment un investissement doit être conçu avec une approche financière, mais aussi avec une approche environnementale. Ils ont exposé les différents modèles d'investissements, les différentes solutions proposées actuellement, les pièges à éviter.

Le but : favoriser des investissements positifs sur le plan technique et sur le plan environnemental.

Une représentante du syndicat AURA Digital Solaire, syndicat des entreprises du solaire photovoltaïque dans la région, a rappelé les informations de fond sur les investissements solaires.

Éric Vergiat, maire de Rochetaillée-sur-Saône, a expliqué comment sa commune s'engage dans l'énergie solaire. Il a été également évoqué le rôle des communes dans la diffusion d'informations fiables, de mise en contact. La coopérative Solarcoop a rappelé les conseils qu'elle peut apporter en toute indépendance aux particuliers. Des particuliers ont témoigné sur leur investissement et leur expérience.

Restauration de la Chapelle

Dernière ligne droite ! Les Appels d'Offres ont été publiés. Les travaux devraient commencer en septembre. Ils concerneront la toiture, les façades, la maçonnerie, les fresques intérieures qui vont être restaurées en totalité, mais aussi la menuiserie.

Je rappelle que nous allons percevoir des subventions pour une grosse partie des travaux. Le conseil municipal a délibéré pour mettre en place une convention de mécénat visant à participer au financement du reste à charge. Vous trouverez le lien de cette convention sur le site Internet de la commune (www.quincieux.fr). Je vous invite à le diffuser sans modération à vos connaissances aux entreprises de Quincieux ou d'ailleurs. Dans ce cadre, il est possible de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% pour les particuliers et les entreprises (dans la limite de 5% du Chiffre d'Affaires).

QUINCIEUX



Métropole de Lyon





Cyrille Fiard
5^{ème} Adjoint

Délégué
à la proximité,
à l'environnement
et à l'agriculture

Objectif



Au quotidien, nous avons tous des habitudes de consommation qui engendrent une production de déchets en tous genres, sans même nous en rendre compte : papiers, emballages, déchets alimentaires, etc.

Depuis 2012, les collectivités ont l'obligation de mettre en place des actions pour réduire de 10 % les déchets ménagers.

Découvrez des idées et des conseils concrets pour réduire vos déchets alimentaires :

- **CONSOMMER** autrement, c'est passer du jetable au réutilisable, lutter contre le gaspillage alimentaire. Chaque année dans la Métropole de Lyon, un habitant produit en moyenne 84 kg de déchets d'emballages et jette l'équivalent de 32 kg de nourriture et de boissons qui auraient pu être consommées.
- **COMPOSTER** les déchets alimentaires et les déchets verts c'est leur donner une seconde vie. Faire son compost, c'est réduire de 1/3 sa poubelle tout en

produisant un engrais naturel et gratuit. Le bon équilibre : 2 doses de déchets alimentaires et une dose de déchets verts.

- **AMÉLIORER LE TRI**, car faire le tri à la maison et au travail, c'est « jeter responsable » et c'est limiter l'impact de nos déchets sur l'environnement. Je trie mon verre, je trie mes emballages et papiers dans le bac de tri. Chaque habitant produit 166 kg de déchets d'emballages. Et 100 kg partent dans la poubelle grise alors qu'ils pourraient être recyclés.

Les ordures ménagères sont les déchets qui n'ont pas pu être évités et qui n'ont pas trouvé leur place dans les différents lieux de tri.

Nettoyons notre commune

Il est de coutume de reprendre les bonnes habitudes d'avant notre période de restriction sanitaire. Lors de cette journée organisée par la municipalité le 30 avril dernier, sous un beau soleil, une cinquantaine de personnes a activement participé au ramassage des déchets de tous genres qui longent nos chemins.

Merci à tous les participants et à bientôt pour une prochaine édition !



Nettoyage de la commune



Ambroisie

Cette journée « Nettoyons notre commune » a également été l'occasion de découvrir dans un champ les premières pousses d'ambroisie.

Reconnaître cette plante au stade plantule, permet de l'arracher facilement à un stade sans danger pour les personnes allergiques.

Et si vous avez un doute, n'hésitez pas à signaler le lieu de votre trouvaille sur la plateforme interactive SIGNALEMENT AMBROISIE www.signalement-ambroisie.fr

Des personnes référentes sur la commune se rendront sur place pour faire le diagnostic et les faire enlever si nécessaire.



Ambroisie au stade plantule

Zone à Faibles Émissions

Une Zone à Faibles Émissions (ZFE), qu'est-ce que c'est ?

Une ZFE est un périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants n'ont pas le droit de rouler et de stationner. C'est une obligation pour les métropoles européennes les plus polluantes dont Lyon fait partie. C'est surtout un outil essentiel pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons. Les élus métropolitains ont voté, le 15 mars 2021, l'amplification de la Zone à Faibles Émissions.

Pourquoi une ZFE dans la Métropole de Lyon ?

Cette ZFE a pour objectif d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants.

Elle a été créée le 1^{er} janvier 2020.

Quel est le périmètre de la ZFE ?

La Zone à Faibles Émissions s'étend sur la quasi-totalité des arrondissements de Lyon, les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonneval et l'ensemble de la commune de Caluire-et-Cuire.

Concrètement, vous ne pouvez plus circuler ni stationner dans la Zone à Faibles Émissions de la Métropole de Lyon avec vos poids lourds et véhicules utilitaires légers destinés au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise) s'ils ont une vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou "Non classé".

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Quels sont les véhicules concernés par la ZFE aujourd'hui ?

Depuis le 1er janvier 2021 :

- L'accès, la circulation et le stationnement sont interdits dans la zone :
 - si votre poids lourd ou véhicule utilitaire léger destiné au transport de marchandises a une vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou est « Non classé »
 - si la 1^{ère} mise en circulation de votre véhicule utilitaire léger de motorisation essence est antérieure au 1^{er} octobre 1997
 - si la 1^{ère} mise en circulation de votre véhicule utilitaire léger de motorisation diesel est antérieure au 1^{er} janvier 2006
 - si la 1^{ère} mise en circulation de votre poids lourd de motorisation essence est antérieure au 1^{er} octobre 2001
 - si la 1^{ère} mise en circulation de votre poids lourd de motorisation diesel est antérieure au 1^{er} octobre 2009.
- L'accès, la circulation et le stationnement dans la zone sont autorisés si votre poids lourd ou votre véhicule utilitaire léger a une vignette Crit'Air verte ou 1 ou 2.

En cas de non-respect de la réglementation, l'amende est de 68 euros pour les véhicules utilitaires légers et de 135 euros pour les poids lourds.

Vérifiez si vous êtes concernés sur le site internet Toodego : demarches.toodego.com/mobilite/ZFE-etes-vous-concerne

Comment obtenir la vignette Crit'Air ?

La demande et le règlement s'effectuent en ligne, directement sur le site dédié du gouvernement www.certificat-air.gouv.fr. Vous pouvez également effectuer la demande par courrier, en remplissant et en envoyant le formulaire dédié. La vignette vous sera envoyée directement par voie postale à l'adresse figurant sur votre certificat d'immatriculation.



Qu'est-ce qui change à partir de septembre 2022 ?

À partir de septembre 2022 : interdiction de circulation et de stationnement pour les véhicules Crit'Air 5 et non classés. Ce sont les véhicules diesel qui ont plus de 20 ans (immatriculés avant le 1^{er} janvier 2001) et les véhicules essence qui ont plus de 23 ans (immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997).

Entre 2023 et 2026 : interdiction progressive de la circulation et du stationnement des véhicules classés Crit'Air 4, 3 et enfin 2. Ce changement va se faire par étapes, dans le cadre d'une vaste concertation et en accompagnant les personnes et les entreprises concernées.

L'objectif à l'horizon 2026 est la sortie du diesel.

Adapter les bons réflexes face à la sécheresse

Le cumul des précipitations depuis le début de l'année est malheureusement très en deçà des normales saisonnières. En l'espace de 5 mois, il est tombé 100 litres d'eau au mètre carré alors que pendant une année normale, il tombe environ 300 litres au mètre carré. Les nappes phréatiques baissent et un phénomène plus inquiétant, elles se réchauffent. Notre bien le plus vital est en danger et chacun de nous doit modifier ses habitudes.

A l'échelle de la commune, quelques modifications sont en cours :

- Le plan de fleurissement avec moins de fleurs estivales et plus de fleurs printanières
- Des systèmes d'arrosage aux gouttes à gouttes pour éviter la sur consommation d'eau
- Une réduction de l'irrigation des pelouses

A l'échelle des particuliers, voici quelques pistes :

- Récupérer les eaux pluviales pour arroser vos jardins
- Ne pas arroser en période de fortes chaleurs mais préférer le début de soirée
- Arroser vos plantes aux pieds et idéalement avec des systèmes de gouttes à gouttes
- Pailler vos jardins pour éviter les fortes évaporations

Mais aussi lors de vos futurs aménagements, il est important de favoriser les espaces de stationnements avec des revêtements perméables pour conserver l'eau dans le sol, de planter des arbres pour diminuer la température ambiante ou encore d'enterrer des cuves pour la récupération des eaux pluviales et brancher vos toilettes sur ce dispositif.

Des infos complémentaires sur le site internet restreau69

Ensemble nous pouvons lutter contre le réchauffement climatique chacun à notre échelle et sans attendre devant l'urgence.



Marion Tesche
6^{ème} Adjointe
Déléguée à
l'éducation, aux
affaires scolaires et
au Conseil Municipal
d'Enfants

Quand les élèves de CM2 rencontrent la famille Chemarin

Samedi 14 juin ont été reçus en mairie la famille Chemarin et les élèves de CM2 à l'origine du travail qui a conduit la municipalité à renommer la salle de la MJC en salle Yvonne Chemarin.



Durant l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CM2 de Mme Beau avaient contacté l'équipe municipale afin de leur proposer de mettre à l'honneur des femmes en donnant des noms de rues ou salles communales. Parmi toutes leurs intéressantes propositions, le nom d'Yvonne Chemarin avait évidemment retenu l'attention de la municipalité. Josiane, Michel et Bernard Chemarin étaient présents pour rencontrer une douzaine d'élèves accompagnés de leurs parents et de leur ancienne maîtresse. La cérémonie s'est clôturée à l'initiative de la municipalité avec un buffet sucré-salé concocté par l'équipe du restaurant Tante Yvonne. Une belle façon de mettre en avant le savoir-faire de cette famille de restaurateurs.

Inauguration du restaurant scolaire

Le samedi 9 juillet, tous les Quincerots sont conviés à l'**inauguration** de notre restaurant scolaire. En fonctionnement depuis janvier 2021, nous n'avons pas encore pu l'inaugurer du fait du contexte

sanitaire. Pour l'occasion, des visites seront organisées. Guidés par les élus petits et grands, vous pourrez découvrir ce magnifique bâtiment. Ce sera également l'occasion de découvrir les talents de notre équipe de restauration qui préparera le buffet offert lors de la cérémonie.

Collège

En septembre, 11 élèves sur 41 de l'école élémentaire Marius Gros feront leur entrée en 6^{ème} dans un établissement privé.

Nous leur souhaitons à tous beaucoup de succès dans la suite de leur scolarité.

Mise à l'honneur des bacheliers

Aussi afin d'encourager et de valoriser la réussite des jeunes Quincerotes et Quincerots, les bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » pourront recevoir un prix sous forme d'un bon d'achat de 70 € à valoir chez Cultura.

Pour pouvoir bénéficier de ce bon, les bacheliers concernés **devront se faire connaître en mairie avant le 15 août**, présenter une copie de leur diplôme ou de leur relevé de notes, résider sur Quincieux et présenter un justificatif de domicile, ainsi que s'engager à participer à la cérémonie de mise à l'honneur qui sera organisée en mairie le samedi 3 septembre sauf cas de force majeure : poursuite des études à l'étranger, maladie...

Abonnements scolaires TCL

Les demandes d'abonnements scolaires TCL (pour les lignes JD et certaines lignes des cars du Rhône) sont désormais entièrement dématérialisées.

Vous pouvez vous rendre sur le site <https://e-tecely.tcl.fr> pour effectuer vos démarches y compris un premier abonnement.



Quoi de neuf du côté des écoles ?

École maternelle Marie-José Bajard

L'arrivée des beaux jours nous a permis de concrétiser et de finaliser les projets engagés lors de cette année scolaire.

Au mois de mai, tous les élèves de l'école se sont rendus au rucher pédagogique de Châtillon-sur-Chalaronne, pour découvrir la vie de la ruche et d'une colonie d'abeilles, participer aux étapes de la récolte du miel et à des ateliers créatifs en lien avec la visite. Chaque enfant a pu rapporter une bougie de cire et un pot de miel dans des boîtes en forme de ruches fabriquées et décorées par leurs soins.



Pour compléter ce travail, les élèves de l'école ont effectué des semis de graines de fleurs et des plantations de plants de fruits et légumes comme les tomates ou les fraisiers. Les enfants ont également paillé autour de ces plantations pour limiter l'évaporation et donc les besoins en eau. Les observations effectuées nous ont permis de leur expliquer le passage de la fleur au fruit et le travail de pollinisation des fleurs par les abeilles.



Nous remercions les familles qui nous ont donné ces plants. La municipalité et les services techniques ont quant à eux fourni et installé les bacs de jardinage en bois, nous les remercions également.

Au mois de juin, un projet a été mené sur la fabrication « d'hôtels à insectes ». En lien avec ce projet sur la construction « des petites bêtes », une animation construction avec des kaplas a eu lieu le vendredi 3 juin. Les constructions réalisées ont été présentées aux familles à la sortie de l'école.

Tous les chants travaillés lors de la chorale de l'école, animée par Monsieur Suarez, ont donné lieu à une représentation le samedi 25 juin.

Nous le remercions également pour le travail mené avec nos élèves tout au long de l'année.

Inscriptions à l'école Rentrée de septembre 2022

Les inscriptions à l'école ont eu lieu en mars/avril pour les élèves nés en 2019 et les nouveaux arrivants nés en 2018 et en 2017.

Si votre enfant est né en 2019 ou que vous êtes nouveaux arrivants sur la commune, merci de prendre rendez-vous par mail avec la directrice de l'école : ce.06922641@ac-lyon.fr, en transmettant en pièce jointe :

- Un justificatif de domicile
- La fiche acte de naissance du livret de famille
- Les pages vaccination du carnet de santé

École élémentaire Marius Gros

Le mois de juin se termine et nous pouvons d'ores et déjà faire le bilan de cette riche année. L'école a connu plusieurs temps forts :

Écologie et développement durable

Toute l'école a participé au projet "Ma Petite Planète" avec des défis écocitoyens réalisés à l'école et à la maison, un carnaval avec des déguisements en matériaux recyclés, des cadeaux à partir de matériaux recyclés, l'utilisation de modes de transports doux pour aller à l'école. Les CP sont sortis vainqueurs de ces défis, mais toute l'école y a pris beaucoup de plaisir.

Les CM2 ont réalisé des affiches pour soutenir la grève mondiale pour alerter sur le péril climatique.

Toujours dans le cadre du recyclage et de la solidarité, l'école collecte les bouchons pour l'association "Bouchons d'Amour". L'équipe enseignante remercie les parents pour leur mobilisation et les enfants pour leur enthousiasme.

Classe de découverte

Tous les CE2 de l'école se sont rendus à Méaudre-Autrans en Vercors pour 3 jours. Cette classe de découverte s'inscrit dans un projet à long terme pour que tous les élèves partent une fois en classe de découverte. Outre la vie en collectivité, les veillées, les discussions interminables dans les chambres, les élèves ont réalisé des moulins à eau en bois qu'ils ont mis en eau à la rivière ; ils ont fabriqué des cabanes et fait une course d'orientation. Un excellent souvenir pour les petits et les grands. Nous tenons à remercier la mairie et le Sou des Écoles pour leur participation financière mais aussi tous les donateurs de "Ma Trousse à projets" sans qui le coût par famille aurait été plus élevé.

Contes et spectacles

En cette fin d'année, les élèves bénéficient de deux spectacles vivants qui se déplacent à l'école. L'un d'entre eux, "O Clair de Lune" est présenté via l'association "Centre des Arts et du Récit" et interprété par Aurélie Loiseau. L'autre, le second nous sera présenté par la Coopérative de Spectacles "Les Particules". Il s'intitule Chamalo. Ces deux projets sont financés par la mairie et la coopérative de l'école.

Dates et rentrées 2022-2023

Le Sou des Ecoles organise un grand jeu de piste le 2 juillet de 14h à 17h. Merci pour cette belle initiative ainsi que pour les autres manifestations de l'année. Nous tenons à souligner que sans eux, bon nombre de projets ne pourraient avoir lieu.

Une nouvelle année scolaire se termine. Une visite d'école pour les futurs élèves de CP ou les nouveaux arrivants a été organisée sous forme de "rallye-photos". Les élèves de grande section seront accueillis à l'école élémentaire par les CP actuels le 1^{er} juillet pour une visite de la Grande Ecole. Nous souhaitons à nos élèves de CM2 tous nos encouragements pour cette nouvelle aventure qui commence pour eux au collège.

Les inscriptions pour les nouveaux arrivants sont encore possibles. Merci de contacter l'école par mail à ce.0690855e@ac-lyon.fr. L'ensemble des enseignants vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous retrouvera le jeudi 1^{er} septembre à 8h30 pour tous. La liste des classes sera affichée devant l'école le 31 août en cours de journée.

Remise des diplômes de labellisation E3D

Les deux écoles ont reçu, par l'inspecteur de notre circonscription, le diplôme de labellisation niveau 2, pour les projets éducation à l'écologie et au développement réalisés depuis deux ans.



QUINCIEUX





Véronique Pinceel
Conseillère
municipale déléguée
au développement
numérique de la
communication

Modification des horaires du bureau de poste

La Poste nous a fait parvenir un courrier nous indiquant que les horaires du bureau de poste sont les suivants depuis le 20 juin :
Lundi fermé - Mardi de 9h30 à 11h45 -
Du mercredi au samedi de 9h30 à 12h.

Soit un total de 12h15 hebdomadaires au lieu des 18h actuelles !! Une diminution conséquente puisqu'elle est de l'ordre de 30%. Ces modifications d'horaires ne résultent pas d'une réflexion conjointe entre la municipalité et le groupe La Poste mais nous sont imposées. Le contrat de présence postale territoriale impose en effet un minimum hebdomadaire de 12 heures d'ouverture du bureau et la municipalité ne peut donc pas agir contre cette décision.

Depuis des années, nous pouvons constater une baisse des horaires d'ouverture ce qui entraîne évidemment une baisse de fréquentation. L'argument avancé pour justifier cette diminution

d'horaires est la baisse de la fréquentation liée à internet et aggravée par la crise sanitaire. Il y a eu en moyenne 31 clients par jour en 2021, essentiellement pour des opérations courrier et colis (41 en 2019).

Nous sommes persuadés que le bureau de poste reste un vecteur de lien social indispensable notamment dans les communes rurales et condamnons cette décision unilatérale qui est une perte de service public. Il est évident que ces horaires ne peuvent pas convenir aux concitoyens.

Nous avons fait savoir notre désaccord mais rien ne changera pour autant puisque La Poste respecte le contrat minimum de 12 heures. C'est malheureusement une stratégie récurrente sur de nombreuses communes !

Fermetures d'été de la mairie

Les fermetures administratives de la mairie sur la période estivale se feront comme suit :

Du samedi 16 juillet au 13 août inclus : les après-midis et les samedis.



Germain Lyonnet
Conseiller municipal
délégué aux
déplacements, à la
voirie et à la sécurité

Travaux de voirie 2022 réalisés au 1^{er} semestre

- Rue du 8 mai 1945 : sécurisation du passage à niveau en améliorant les abords de la traversée des voies SNCF.
- ZI Champ Grillet ZAC de Chuel : pose de panneaux signalant la direction des entreprises.

Travaux de voirie à réaliser sur le 2^{ème} semestre

Travaux de voirie métropolitaine

- Rue de la République - entrée de village : élargissement d'un trottoir pour améliorer le cheminement PMR et piéton, réalisation d'une écluse.
- Rue de la République - centre du village : le long du magasin Utile, pose d'une bordure de protection des arceaux à vélos.
- Chemin de la Grande Charrière : création d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB).
- Route de Chasselay : aménagement d'un accotement en stabilisé.

- Zones 20, 30,50,70 :

Le groupe de travail voirie a déterminé les différentes zones, apaisées (centre village), 30, 50, 70 + intersections en priorité à droite. Cela a été présenté aux techniciens de la Métropole. Une réponse doit être apportée avec une application début octobre.

- Varennes :

Une nouvelle rencontre avec le collectif a eu lieu le 11 juin à l'impasse des îles. Cette réunion avait pour objectif d'échanger avec les habitants sur les différentes options étudiées avec la Métropole qui faisaient suite aux propositions de la dernière réunion collective.

- La Chapelle et Genestels : Quelques aménagements en peinture seront effectués pour améliorer le stationnement.
- Route de Neuville et RD51 : Création de quai.

Travaux communaux

- Billy le Vieux : Enfouissement des réseaux secs avec une amélioration de l'éclairage public (étude en 2022, travaux en 2023).

Interview de Bruno Ronzier Nouveau commerçant à Quincieux

Nous avons rencontré Bruno Ronzier, le nouveau propriétaire du Tabac-Pressé de notre village.

Pourquoi QUINCIEUX ?

Depuis 2017, après une carrière dans le bâtiment, je gérais un Tabac-Pressé à Oullins alors que ma résidence principale est située à Chazay-d'Azergues.

J'ai, d'une part, cherché à me rapprocher de mon domicile et, d'autre part, voulu trouver une ambiance « village » correspondant mieux à ma personnalité.

J'ai donc saisi l'opportunité « Quincieux » et depuis mon arrivée le 30 mai, je n'ai qu'à m'en féliciter car j'ai été accueilli chaleureusement et j'ai d'excellents retours.

Comment voyez-vous les années à venir ?

Je me projette à un horizon de cinq ans, âge auquel je devrais pouvoir prendre ma retraite.

Je suis ouvert aux projets qui pourraient me permettre de développer mon commerce en tenant compte de la surface de mes locaux et du volume de mon activité.

Nous souhaitons la bienvenue à Bruno Ronzier qui nous a reçus avec sourire et sympathie, gage de réussite sur notre commune.



Les nouveaux horaires

Du lundi au vendredi :
de 6h30 à 12h30
et de 14h30 à 19h

Le samedi :
les horaires sont identiques sauf l'après-midi où le magasin ferme à 18h.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Police Municipale

06 85 52 27 09

 Police municipale
de Quincieux



Chats errants

Savez-vous qu'une chatte, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an soit environ 16 chatons et 150 chatons durant toute sa vie ? Êtes-vous prêts à les élever ? La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

Il faut absolument faire STÉRILISER les chats afin d'éviter cette hécatombe. Il faut aussi savoir que c'est une aberration que de croire qu'une chatte doit avoir au moins une portée dans sa vie. La stérilisation n'est pas contre nature, du moins pas plus que l'abandon ou l'euthanasie et le décès de nombreux chatons. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois et sans aucun danger pour l'animal.

Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat, faites le stériliser !

Ce que dit la loi : l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeubles et les voies privées car cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3^{ème} classe, soit 450 € maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Opération Tranquillité Vacances

L'Opération Tranquillité Vacances, qu'est-ce que c'est ?

Les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Ces patrouilles de surveillance sont effectuées gratuitement afin de vérifier qu'il ne se passe rien de suspect et/ou de dissuader tout individu de cambrioler votre domicile durant votre absence. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

L'opération Tranquillité Vacances, comment faire ?

Pour bénéficier de ce dispositif, il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire Opération Tranquillité Vacances disponible sur le site www.interieur.gouv.fr/formulaire_OTV

et de le déposer en mairie ou à la gendarmerie. La demande doit être faite en avance, 48h avant votre départ au minimum.

Le saviez-vous ?

Faisant suite au partenariat national conclu le 17 février 2021 entre PanneauPocket, la Gendarmerie Nationale et l'AMRF, les brigades de Neuville, Fontaines, Limonest ainsi que la Compagnie de gendarmerie départementale de Lyon s'équipent de l'application mobile PanneauPocket.

La gendarmerie utilisera cette application comme un canal supplémentaire pour relayer les messages : de prévention (arnaques ou manière particulière d'opérer), d'appels à témoins (disparition inquiétante), d'information sur les dispositifs (Opération Tranquillité Vacances, réunion publique, participation citoyenne).

En cas d'urgence, il faut toujours composer le 17.

L'INFORMATION DE LA GENDARMERIE BTA DE NEUVILLE-SUR-SAÛNE EN DIRECT SUR PANNEAUPOCKET

SIMPLE ET GRATUIT
Pas de compte à créer - 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store, Play Store ou AppGallery**.

2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez la **Gendarmerie BTA de Neuville-sur-Saône** ou le code postal **69250** et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

Infos communales

Défibrillateurs sur la commune

Notre commune est équipée de deux défibrillateurs DAE en extérieur. Un est fixé sur le mur de La Poste et le second au boulodrome.

Nous disposons également de cinq défibrillateurs DAE en intérieur répartis comme suit :

- un à l'école maternelle Marie-José Bajard
- un à l'école élémentaire Marius Gros
- un à la médiathèque
- un à l'Espace Maurice Plaisantin
- un au vestiaire du foot

Rappel : à quoi sert le défibrillateur ?

Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque de survenue brutale, **le coeur peut être relancé par un choc électrique** délivré par un défibrillateur. L'objectif est de **détecter une fibrillation**, c'est-à-dire une contraction anarchique du coeur.



Défibrillateur sur le mur de La Poste

Quincieux avec nous c'est C.L.A.I.R.E.S

Le groupe minoritaire du Conseil Municipal dispose de cette tribune pour exprimer ses positions. Le contenu et la rédaction relèvent donc de sa responsabilité.

MERCI ! Nous tenons à remercier les Quincerotes et Quincerots qui soutiennent notre page Facebook et notre association **100% QUINCIEUX.**

MERCI encore car à chaque compte-rendu de conseil et info parus sur Facebook nous touchons en moyenne près de **1600 personnes.**

Durant cette année, comme vous avez pu le lire dans nos CR, nous avons souvent été malmenés, critiqués dans les conseils, mais à chaque fois la pertinence de nos remarques et constats ont permis de faire des avancées constructives notamment :

- Sur le mode de vote des subventions qui a été fait ligne à ligne en demandant aux élus membres de bureau d'association de ne pas prendre part au vote. Malgré cela nous sommes encore surpris des 15 000 € donnés au Comité des fêtes pour la gestion de Saôn'Automne, contrairement aux engagements pris par Monsieur le Maire de se désengager petit à petit du financement de cette manifestation.

- Et l'adhésion de la commune à l'Entente Interdépartementale de démostriction pour lutter contre le moustique tigre.

Budget 2022 : nous avons voté contre car les documents envoyés pour le conseil n'étaient pas les mêmes que ceux présentés à la commission finance. De plus, les questions posées lors de cette commission sont restées sans réponses à ce jour, malgré la promesse faite lors du conseil. Nous sommes étonnés **que les ELUS de la majorité n'aient posé aucune question sur un document de 171 pages.** Au 31/12/21, le taux d'endettement de la commune se situe à 85,46%. La moyenne de la strate est à 72,3% au 31/12/20. A noter que la majorité s'est félicitée de sa gestion et du contrôle rigoureux des finances.

Si vous n'avez pas Facebook, vous pouvez nous écrire à cpcquincieux@gmail.com pour recevoir nos CR et informations sur la vie de la commune.

Encore MERCI et bel été à tous !

Suivez-nous
f 100% Quincieux

Séance du
1^{er} février 2022

Avis sur le projet d'amplification de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) – Crit'Air 5 et non classés

De par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et le décret d'application n°2020-1138 du 16 septembre 2020, la Métropole de Lyon a l'obligation d'instaurer une ZFE. La ZFE est un outil visant à réduire l'émission de polluants atmosphériques en interdisant la circulation de certains véhicules, classés selon leurs vignettes Crit'Air, sur un territoire donné.

La ville de Quincieux ne fait pas partie du périmètre d'application de la ZFE aujourd'hui, mais quel que soit le scénario retenu, les habitants de Quincieux seront impactés pour leurs déplacements tournés vers le centre de la Métropole.

Aujourd'hui, la question se résume uniquement à donner un avis sur la possibilité pour la ZFE d'exclure les catégories 5 et les catégories non inscrites à partir de juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable sur la mise en place de la ZFE renforcée qui vise à interdire les véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés, **sous réserve que la Métropole de Lyon :**

- Contacte individuellement et par tous les moyens dont elle dispose (courrier, courriel, téléphone, porte à porte) l'ensemble des Quincerots concernés par cette mesure pour les informer de son entrée en vigueur imminente, expliquer la réglementation et sensibiliser aux enjeux de santé publique et de qualité de l'air ;
- Informe les personnes concernées de l'ensemble des aides nationales et métropolitaines dont ils peuvent bénéficier pour acheter un véhicule moins polluant par la transmission d'un document synthétique ;
- Accompagne les publics les plus éloignés du numérique ou nécessitant une aide dans leurs démarches administratives relatives à cette conversion ;
- Propose une aide financière suffisante afin que les personnes impactées n'aient pas à dépenser une somme d'argent inacceptable et intenable.

Avis portant sur la création de zones 20 et 30

Le groupe de travail a mené une réflexion et formulé des propositions de création des périmètres des zones 20 et 30, et selon un plan des choix d'implantation annexé à la présente, comme suit :

Zone 20	- Rue de la République (RD51E) - de la route de Chasselay au chemin du château - Rue du Commerce
Zone 30	- Route de Neuville (RD51E) - Chemin du Château - Rue de la République (RD51E) – de la route de Chasselay à la route départementale 51 - Route de Chasselay (RD87E) - Chemin Saint-Laurent - Rue des Flandres - Rue du 8 mai 1945 - Chemin de la Bottière - Chemin des Poyets - Chemin de la Charrière du Puits - Chemin de la Grande Charrière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable sur les périmètres proposés de création des zones 20 et 30.



Séance du
1^{er} mars 2022

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire avant l'adoption du budget pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il a été instauré à Quincieux depuis 2015 bien qu'il ne soit pas encore obligatoire (- de 3 500 h). Il doit faire l'objet d'un rapport, soumis au vote

du Conseil Municipal et être adopté dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget afin de permettre aux élus de prendre connaissance des grandes orientations. Le rapport a été présenté et approuvé en commission des finances du 22 février 2022.

Séance du
12 avril 2022

Budget communal – Subventions

Le conseil a validé les montants des subventions. Certaines ont augmenté pour plusieurs raisons :

- Pour aider des associations qui ont souffert des deux années de crise sanitaire
- Afin d'éviter pour certaines associations de demander des subventions exceptionnelles en cours d'année
- D'aider des clubs et des associations qui avaient des projets dynamiques et leur éviter d'avoir des difficultés financières par la suite.

Les modifications apportées concernent notamment :

- Le Tennis de table : de plus en plus d'enfants sont licenciés
- L'amicale des Boules de Quincieux : en 2021, cette association n'avait pas effectué de demande de subvention faute d'activité liée à la crise sanitaire.
- Pêche et protection du milieu aquatique Quincieux Trévoux Alyval : l'association ayant fait part in extremis de renoncer à toute subvention, celle-ci ne sera pas attribuée.
- Le Football Club Rive Droite : l'idée est de dynamiser le Club et d'aider dans la promotion d'un label « Enfants ». Projet de fusion entre Couzon au Mont d'Or et le FCRD.
- Le Comité des Fêtes : le Festival Saôn'Automne constitue une de leur manifestation. La subvention a été votée à l'unanimité. Cette subvention a doublé au vu de la présentation du bilan moral de l'association en 2021 et des projets 2022

Budget communal – Adoption du budget primitif 2022

Après lecture par M. le Maire du projet de budget primitif principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, l'assemblée délibérante a adopté ce budget qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes : 4 855 793,72 €
Dépenses : 4 855 793,72 €

Section Investissement

Recettes : 2 668 587,59 €
Dépenses : 2 668 587,59 €

Impôts locaux – Fixation des taux 2022

Les taux des impôts locaux pour notre collectivité ont été maintenus et restent fixés (depuis 2014) à :

- pour le foncier bâti : 7,97 %
- pour le foncier non bâti : 20,55 %

Compte tenu du transfert dû à la suppression de la Taxe d'habitation, le taux du foncier bâti pour 2022 s'établira à 19 % (soit 7,97 % issus de la part communale et 11,03 % issue de la part départementale).



Séance du
12 mai 2022

Subvention classes découverte École élémentaire Marius Gros

La commune a été sollicitée par l'équipe enseignante de l'École élémentaire Marius Gros pour participer financièrement aux classes découverte des CE2 pour 2022 et 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'octroi d'une subvention aux classes découverte des CE2 pour un montant de 2 970 euros.

Centre Multi-Accueil Matin Câlin

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour et 4 absentions décide de confier la gestion par concession-délégation de service public de l'EAJE Matin Câlin, avec l'option gestion du RPE, à la Société ACOLEA à compter du 28 août 2022, pour une durée de 5 ans.

Séance du
7 juin 2022

Budget communal – Approbation du compte administratif 2021

Après avoir approuvé le compte de gestion 2021, le compte administratif a été adopté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 2 992 315,73 €
Recettes : 3 482 112,91 €
Excédents : 489 797, 16 €

Investissement

Dépenses : 937 618,70 €
Recettes : 1 460 397,37 €
Excédents : 522 778,67 €

Directeur de la publication : Pascal DAVID

Rédacteurs en chef : Véronique PINCEEL,
Stéphanie RIVET

Réalisation : Service communication

Conception : ROUGEVERT Communication
04 74 60 36 38 - Villefranche sur Saône
 Rougevert Communication

Tirage : 1700 exemplaires



Mairie de Quincieux

Adresse : 30 rue de la République - Tél. : 04 78 91 10 11 - Fax : 04 78 91 17 83
Mail mairie : contact@quincieux.fr - site Internet : www.quincieux.fr
Astreinte adjoints : 06 32 90 82 12 (uniquement en cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie)
Bureaux ouverts : du lundi au vendredi 8h30 – 12h30, lundi et vendredi 14h – 17h30, samedi 9h – 12h

FORUM

DES ASSOCIATIONS

QUINCIEUX

Espace Maurice Plaisantin



SAMEDI
03/09/2022

9H-13H

QUINCIEUX



Mairie de Quincieux